

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Renouvellement du CGE : le Collège spécial mis en place, une frange

PIERRE-CLAVER Maganga Moussavou, Jean-Gaspard Ntoutoume Ayi et Jean-Valentin Leyama, tous trois représentants de l'opposition au sein du premier organe cité, n'ont pas pris part à la cérémonie d'installation.

J. KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

APRÈS avoir rendu publiques, la veille, les listes des membres de la majorité et de l'opposition devant siéger au sein du Comité ad hoc et du Collège spécial en vue du renouvellement du bureau du Centre gabonais des élections (CGE), le ministre d'État, ministre de l'Intérieur, Lambert-Noël Matha, a procédé à leur installation hier au siège du CGE, sis à la cité de la Démocratie.

Une cérémonie quelque peu tronquée. Vu que Pierre-Claver Maganga Moussavou, Jean-Valentin Leyama et Jean-Gaspard Ntoutoume Ayi, tous trois représentants de l'opposition au Comité ad hoc, n'ont pas pris part à ladite cérémonie. Laissant, de fait, sur les lieux Théophile Niembo Makita, leader du Rassemblement pour l'alternance pacifique et l'indépendance démocratique (Rapid), seul représentant de leur bord politique à avoir été installé au sein de cet organe par le membre du gouvernement. Lequel a, par la suite, renvoyé l'ensemble des membres du Collège spécial dans l'exercice de leurs charges.

Quoi qu'il en soit, les trois personnalités de l'opposition ont estimé que le ministre de l'Intérieur a outrepassé ses prérogatives "en choisissant les membres de l'opposition, alors qu'aucune disposition du Code électoral ne le lui permet". Bref, à leurs yeux, l'élaboration de la liste des représentants de leur camp politique par Lambert-Noël Matha serait totalement illégale (Lire ci-contre). Ce qui augure d'une belle bataille judiciaire en perspective. D'autant que dans un communiqué de presse rendu public hier, les membres de la "Plateforme alternance 2023" ont décidé de saisir les juridictions compétentes

en vue de contester l'initiative du membre du gouvernement.

Côté avenue Alfred Ndendé (ex-avenue de Cointet), l'heure est à la sérénité. On estime, en effet, avoir agi conformément aux dispositions légales en vigueur. Ce d'autant plus qu'au regard de la décision rendue par la Cour constitutionnelle le 5 janvier dernier, c'est hier, en principe, que le nouveau bureau du CGE aurait dû être mis en place.

Mais en l'absence de listes consensuelles au sein de partis politiques et groupements de partis politiques de l'opposition et en dépit de la nécessité relevée par le ministre d'État, le 31 janvier écoulé, au cours de la rencontre qu'il avait présidée avec les représentants de ce pan de l'échiquier politique national, de lui faire parvenir des listes consensuelles dans un délai de 72 heures, le délai prescrit par la haute juridiction n'a pas été tenu.

Ce qui dénote nombre de lignes de fracture au sein de ce bord politique.

En tout état de cause, indique-t-on du côté du ministère de l'Intérieur, d'un point de vue légal, rien ne devrait plus entraver le processus enclenché, au lendemain de la décision rendue par la Cour constitutionnelle. D'autant plus que dans la foulée des différentes installations, l'appel à candidature pour le poste de président du CGE a été lancé officiellement (lire ci-contre). Son élection et son installation, ainsi que celle des autres membres du bureau se déroulera vendredi prochain. Entendu que les deux vice-présidents, rapporteurs et questeurs "sont désignés à raison de l'un par les partis ou groupements de partis politiques légalement reconnus de la majorité et l'autre par les partis ou groupements de partis politiques légalement reconnus de l'opposition".

La durée du mandat des membres du bureau du CGE est de deux ans renouvelable une fois.



Le ministre de l'Intérieur, Lambert-Noël Matha, installant Honorine Nzet Biteghe, représentante la m

CENTRE GABONAIS DES ELECTIONS PROBITE - IMPARTIALITE - HONNEUR	
COMITE AD HOC	
MAJORITE	OPPOSITION
Eloi NZONDO • Victor MISSANDA • Alain BOUKA MANGANDA • Jean François ELLA BITEGHE •	• Pierre-Caver MAGANGA MOUSSAVOU • Jean-Valentin LEYAMA • Théophile MAKITA NIEMBO • Jean-Gaspard NTOUTOUME AYI
COLLEGE SPECIAL	
MAJORITE	OPPOSITION
Luc OYOUBI • Honorine NZET BITEGHE • Richard Albert ROYEMBO • Florentin MOUSSAVOU • Léontine MEBALE •	• Jean de Dieu MOUKAGNI IWANGOU • Marguerite OKOME OBAME • Jacques ROUNGOU • Henri MBIRA NZE

Comité ad hoc et le Collège électoral de l'opposition absente

Violation du code électoral ?

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

Décidément le processus de renouvellement du bureau du Centre gabonais des élections (CGE) est tout sauf une sinécure. Hier, contre toute attente, ce chantier a connu quelques perturbations. Pierre-Claver Maganga Moussavou du Parti social-démocrate (PSD), Jean-Gaspard Ntoutoume Ayi et Jean-Valentin Leyama de "Réappropriation du Gabon, de son indépendance, pour sa construction" (RÉAGIR), après un aparté avec le ministre d'État en charge de l'Intérieur, Lambert-Noël Matha, n'ont pas assisté à la cérémonie d'installation. Arguant leur intention de consulter au préalable leur base avant une quelconque décision face à l'actuel blocage. Pour rappel, l'ultimatum accordé à l'opposition n'a pas permis à cette famille de s'accorder sur les listes consensuelles. D'où la multiplicité des listes déposées. Conséquence : le membre du gouvernement a procédé à la nomination des membres de l'opposition devant constituer le Comité ad hoc et le Collège



Photo : Jocelyn Abila

spécial respectivement chargé d'étudier les dossiers de candidature et d'élire, entre autres, le président du bureau du CGE. Ce qui a donc provoqué l'ire de cette famille politique. "En choisissant de désigner les représentants de l'opposition, le ministre de l'Intérieur viole le Code électoral et se rend coupable d'un excès de pouvoir. Si Monsieur Matha voulait manifester son opposition à la volonté exprimée par le chef de l'État de parvenir à la tenue d'élections apaisées en 2023, il ne s'y prendrait pas autrement. Il est urgent d'y mettre bon ordre", pense Jean-Gaspard

Ntoutoume Ayi, vice-président et porte-parole de l'Union nationale (UN). Pour sa part, Jean-Valentin Leyama, secrétaire exécutif de RÉAGIR souligne que : "La loi ne lui [Ndlr : ministre de l'Intérieur] donne aucun pouvoir de nommer les hommes politiques". Avant d'ajouter que "face à la multiplicité des listes, il devait nous convoquer à nouveau". Du côté de la majorité, manifestement on ne trouve aucun inconvénient à la démarche du ministre d'État, patron de l'Intérieur.

majorité.

En attendant, le processus suit son cours...

ONDOUBA'NTSIBAH
Libreville/Gabon

Pendant que certains acteurs politiques, notamment au sein de l'opposition émettent des réserves quant à l'initiative du patron de l'Intérieur, promettant même de saisir les "instances compétentes", le processus relatif à l'élection du bureau du Centre gabonais des élections (CGE) suivait son cours hier. D'abord avec l'installation des membres de la Commission ad hoc en charge d'examiner les dossiers de candidatures (exceptés les trois cités ci-contre), et ceux du Collège électoral en charge d'élire le président du CGE ; puis avec

le début des travaux de ces deux structures. À ce niveau, on notera que tout a commencé par l'élection de leurs bureaux respectifs. C'est ainsi que, s'agissant de la Commission ad hoc, Théophile Makita Niembo (seul membre de l'opposition ayant été installé) a été élu président et Victor Missanda, secrétaire. Au niveau du Collège électoral, c'est Honorine Nzet Biteghe (majorité) qui a été élue présidente, et Martin Boundzanga (opposition), secrétaire... Dans le même élan, le ministre d'État Lambert-Noël Matha a pris deux arrêtés. L'un fixant les conditions et les modalités de dépôt des dossiers de candida-

ture au poste de président du CGE et l'autre portant lancement de l'appel à candidature pour le poste de président du CGE. Dans tous les cas, tout candidat au poste de président du CGE doit être de nationalité gabonaise, âgé de 45 ans au moins et justifier d'une expérience d'au moins 10 ans dans la haute administration publique ou à des postes de responsabilités dans le secteur privé. Et justifier d'une expérience avérée dans la gestion des processus électoraux... Le dépôt de candidature se fera du lundi 6 au mercredi 8 février courant. L'élection du président, quant à elle, est prévue pour le vendredi 10 février prochain.



Photo : Jocelyn Abila